

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 AVRIL 2018
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 1 : PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE 2017-2021

Priorité	Fiche- action n°	Intitulé de l'action
1	8	Poursuivre la mise en œuvre de la politique de stationnement
1	4	Généraliser la prise en compte de la thématique Climat Air Energie dont l'adaptation et intégrer la notion de compensation environnementale dans les opérations d'urbanisme
1	1	Elaborer une stratégie d'approvisionnement énergétique, en lien avec le futur PCAET métropolitain et accompagner le Schéma Directeur des Energies de la Métropole (FA Agenda21 n°2)
1	15	Formaliser et mettre en œuvre un Système de Management de l'Energie (SME) relatif au patrimoine de la Ville (FA Agenda21 n°5)
1	36	Insuffler une culture administrative du Développement Durable à travers la concrétisation des actions engagées et initier une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations
1	11	Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement le solaire photovoltaïque (FA Agenda21 n°24)
1	6	Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier Luciline, réaliser en lien avec le CEREMA, un diagnostic et des préconisations relatives à la biodiversité, aux usages et aux déperditions de chaleur des bâtiments
1	23	Développer les actions incitatives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (FA Agenda21 n°23)
1	13	Lancer une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique (FA Agenda21 n°7)
2	3	Accompagner la Métropole dans la mise en place du plan d'actions « Villes respirables » comprenant l'expérimentation "Manzana" au niveau du quartier St-Hilaire (FA Agenda21 n°3)
2	12	Réaliser le projet de rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville (FA Agenda21 n°6)
2	27	Définir un plan de communication spécifique sur le développement durable et organiser un évènement pendant la semaine du développement durable
2	24	Faire un état des lieux de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la Ville et mettre en œuvre les actions correctives (crèches, écoles, accueils de loisirs)

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 AVRIL 2018
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 1 : PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE 2017-2021

Priorité	Fiche- action n°	Intitulé de l'action
2	29	Poursuivre la sensibilisation des publics scolaires à l'environnement et au Développement Durable (sur le temps périscolaire notamment) dont les programmes d'économie d'énergie (Défi ou Watty à l'école) et d'actions éducatives sur les mares avec la Métropole (FA Agenda21 n°20)
2	25	Mettre en œuvre le projet « bien-être autour du repas » en s'appuyant sur la démarche "mon restau responsable" (FA Agenda21 n°17)
2	30	Développer un programme d'incitation des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone (FA Agenda21 n°22)
2	18	Accompagner le développement du jardinage urbain et toute forme de végétalisation (FA Agenda21 n°9)
2	20	Elaborer un plan de gestion de la Colline Sainte-Catherine en lien avec la MRN
2	26	Accompagner l'implantation d'un restaurant solidaire
2	32	Généraliser le principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite (FA Agenda21 n°27)
3	2	Participer à la COP 21 locale et coordonner les actions Métropole et Ville sur le thème de l'énergie et du Climat
3	17	Elaborer un plan biodiversité des milieux urbain et naturel en lien avec la MRN et la Commission Environnement - Biodiversité
3	21	Poursuivre et améliorer la prise en compte des critères du développement durable et de la thématique climat/énergie dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de quartier
3	35	Formaliser dans le processus achat une procédure d'achat responsable (FA Agenda21 n°29)
3	37	Mobiliser les acteurs économiques du territoire (organiser un évènement par an sur la thématique climat/énergie) et participer à un échange par an avec des partenaires européens
3	19	Poursuivre la restructuration des espaces verts urbains (parcs, jardins,...) et la mise en œuvre du plan de gestion différencié de ces espaces

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 AVRIL 2018
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 1 : PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE 2017-2021

Priorité	Fiche-action n°	Intitulé de l'action
3	22	Introduire progressivement des critères et préconisations de développement durable dans l'aide apportée aux associations (aide financière et aide en nature), vers plus d'éco responsabilité
3	31	Déployer une démarche d'éco-gestes accompagnée d'une campagne de sensibilisation au travers de "tutos » et poursuivre les actions de réduction des consommations ou d'usage de produits éco-labellisés dans les services (Réduce IT, dématérialisation, produits d'entretien) (FA Agenda21 n°19)
3	7	Dynamiser le pédibus en fonction de la demande des parents, valoriser les initiatives existantes
3	34	Préserver la ressource en eau et réduire les consommations d'eau potable de la Ville
3	16	Aller au-delà des réglementations thermiques applicables et étudier la possibilité de recourir aux énergies renouvelables pour chaque nouvelle rénovation et construction
3	9	Promouvoir les mobilités douces au travers de la co-élaboration d'un code de la rue apaisée et création d'outils de communication pratiques (FA Agenda21 n°4)
3	28	Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable et systématiser la prise en compte du développement durable dans l'organisation de toutes les manifestations
3	10	Etudier la possibilité de rendre accessible aux Rouennais les véhicules électriques de la Ville
3	33	Proposer une stratégie de développement du télétravail (FA Agenda21 n°28)
3	5	Faire appliquer la charte des chantiers verts sur les opérations de la Ville dans l'objectif d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire
3	14	Poursuivre l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique sur nos bâtiments (FA Agenda21 n°8)

Légende Priorité

Priorité 1	Action prioritaire
Priorité 2	↓
Priorité 3	Action moins prioritaire